



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 26
Nombre de membres représentés 4
Nombre de membres non représentés 3

Le mercredi 11 décembre 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jérôme TAGNON

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 20

JOINVILLE ARTS ET SCÈNES

PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN, 6ème Adjointe au Maire déléguée à la jeunesse, au handicap et à la culture

Mes chers collègues,

La commune propose un temps fort consacré à la création joinvillaise intitulé Joinville Arts et Scènes du 28 mars au 16 avril 2025. Soutenir et valoriser la création sur notre territoire est en effet l'une des grandes missions du service public de la culture au niveau municipal.

L'objectif de cet événement, dont le titre n'est pas encore défini, est de mettre à l'honneur la création

241211_20

joinvillaise dans les domaines des arts plastiques et visuels (peinture, dessin, sculpture, photo, vidéo) et des arts vivants (musique, théâtre, marionnette, danse) et cinéma. Joinville Arts et Scènes comprendra donc, d'une part, un salon des artistes organisé en salle des fêtes du 28 mars au 4 avril, puis la diffusion de spectacles, concerts et films en Scène Prévert du 4 au 16 avril.

La sélection des participants se fera sur la base d'un appel à projet lancé en janvier 2025, relayé sur les différents supports de communication de la ville et sur les réseaux sociaux. Deux commissions (l'une dédiée aux arts plastiques et visuels, l'autre aux arts vivants) seront chargées d'étudier les projets et de sélectionner les artistes retenus pour cette première édition selon des critères visant la qualité des propositions, l'investissement des artistes dans la vie joinvillaise mais aussi la variété des formes et des sujets traités.

Ce temps fort sera ponctué de moments de rencontre avec les publics, de convivialité et de médiation : vernissage du salon des artistes et visites guidées à destination du grand public et du jeune public (notamment scolaire et périscolaire), soirée d'ouverture en Scène Prévert.

Le règlement qui vous est présenté précise toutes les conditions d'accueil, administratives, financières et techniques pour les artistes et les compagnies participantes.

Par ailleurs, sont également annexés les conventions et contrats à passer avec les artistes sélectionnés qui déterminent d'une part les conditions et les modalités de la mise à disposition gratuite de ses oeuvres par l'artiste au profit de la commune et d'autre part les conditions de représentation d'un spectacle.

Je vous propose donc d'approuver le règlement intérieur de l'évènement Joinville Arts et Scènes ainsi que la convention cadre de prêt pour l'évènement côté Salon et le contrat type de coréalisation pour l'évènement côté Scène et d'autoriser le Maire à les signer avec chaque artiste sélectionné.

Principaux documents de référence	- règlement intérieur de l'avènement « Joinville Arts et Scènes » - contrat de coréalisation Joinville Arts et Scènes – côté Scène - convention cadre de prêt dans le cadre de l'évènement Joinville Arts et Scènes – côté Salon
-----------------------------------	--

A reçu un avis favorable en Commission Culture, Sports et Animation de la ville du 02/12/2024

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1^{er} : Approuve le règlement intérieur de l'évènement Joinville Arts et Scènes, qui aura lieu du 28 mars au 16 avril 2025 ainsi que la convention cadre de prêt pour l'évènement côté Salon et le contrat type de coréalisation pour l'évènement côté Scène.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer les conventions de prêt et les contrats de co-réalisation avec les artistes dont les projets ont été sélectionnés et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Monsieur Jérôme TAGNON



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 16 DEC. 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : A Joinville-le-Pont le

16 DEC. 2024

